



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Groupe Le Centre, par les députés Maxime Moix (suppl.), Edouard Rey (suppl.), Christelle Farquet (suppl.) et Nicolas Bonvin
Objet	Pour le développement de l'agrivoltaïsme en Valais
Date	13.09.2022
Numéro	2022.09.366 <i>en collaboration avec le DMTE et le DFE</i>

Les projets agrivoltaïques suscitent un intérêt croissant. Ceux-ci visent à coupler la production agricole avec la production d'énergie renouvelable en valorisant l'excès d'intensité lumineuse non-utilisée pour la photosynthèse par l'installation de panneaux solaires.

Les recherches menées jusqu'à présent sur cette technologie montrent un impact parfois négatif, en particulier en ce qui concerne le rendement. Le principal risque de tels dispositifs concerne le manque de luminosité pour les plantes et une baisse de la production agricole. Des dispositifs ombragés peuvent également induire une augmentation de l'humidité et un risque accru de maladies ou le développement de parasites. Des questions techniques sont encore ouvertes comme la compatibilité avec la lutte antigèle ou l'utilisation de certains produits phytosanitaires, etc. Il est donc indispensable d'étudier ce type d'approche dans les conditions valaisannes avant tout déploiement significatif sur des cultures à haute valeur ajoutée.

Dans ce contexte, le Canton soutient activement la recherche sur l'agrivoltaïsme au travers d'études pilotes. Une structure d'essai agrivoltaïque est d'ores et déjà implantée sur le site d'Agroscope-Conthey avec pour objectif l'étude de cette technologie dans le domaine des petits fruits et cultures maraîchères. Des essais en arboriculture sont également planifiés.

La fiche E.5 du plan directeur cantonal est en cours de modification afin de répondre aux évolutions de la législation fédérale et aux exigences cantonales en la matière. Cette fiche sera soumise au Grand Conseil prochainement.

A la vue des éléments mentionnés, il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	aucune
Conséquences financières :	aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	aucune
Conséquences RPT :	aucune

Sion, le 23 août 2023